

**COMMISSION PLANIFICATION**

---

**RÉUNION DU 29 MAI 2018**

**Délibération N° 2018/01 : LABELLISATION DU PROGRAMME D’ACTIONS  
DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI) MADON**

La Commission Planification du Comité de bassin Rhin-Meuse,

- Vu les articles L. 213-8 et suivants, D. 213-13 et suivants du Code de l’environnement,
- Vu la circulaire n° DEVP1112697C du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR »,
- Vu la circulaire n° DEVP1114677C du 5 juillet 2011 relative à la mise en œuvre de la politique de gestion des inondations,
- Vu la délibération n° 2017/20 du Comité de bassin du 8 décembre 2017 adoptant son règlement intérieur,
- Vu le rapport de présentation,

et après avoir valablement délibéré,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :**

D’émettre un avis favorable à la labellisation du Programme d’Actions de Prévention des Inondations (PAPI) complet : PAPI Madon.

**ARTICLE 2 :**

De recommander que la concertation d’ores et déjà engagée avec l’ensemble des acteurs du territoire soit rapidement poursuivie à l’échelle locale des projets, afin de garantir leur acceptation, et ce pendant la période de mise en œuvre du PAPI complet, qui est de six ans.

### ARTICLE 3 :

De préciser que le second PAPI complet pourra intégrer en tant que de besoin des actions sur les affluents du Madon, objets d'une modélisation hydraulique dans le cadre du présent PAPI. Il conviendra également de veiller à l'équilibre entre les différents axes de la prévention des risques et d'autre part, de poursuivre l'intégration de l'objectif conjoint du SDAGE et du PGRI Rhin de « prévenir le risque inondation par une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau ». Son contenu devra également intégrer les modifications liées à la révision de ces documents cadre, prévue par la DCE et la Directive inondation.

### ARTICLE 4 :

D'encourager la mise en place d'une synergie entre porteurs de PAPI sur le bassin Rhin-Meuse. Un partage de connaissances et de retours d'expérience permettra en effet de faciliter la mise en œuvre des programmes.

Le Secrétaire  
du Comité de bassin,



Marc HOELTZEL

Le Président  
de la Commission Planification



Christian GUURLINGER